

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars 2025 à 20h**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 12/03/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, ASTEGNO Victoria, PATEY Stéphanie, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir: DE CARVALHO Albertine à ROQUES Patrick, ROSSETTO Claudine à DENOUVION Victor, MILHORAT Claude à CHIBLI Rachid.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre :  
Abstention :

**OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-12 – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

M. le Maire, rapporteur, rappelle que par délibération n°2023-130 du 23 décembre 2023, ont été élus les membres de la Commission d'Appel d'Offres conformément à l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales.

Il rappelle qu'en vertu de l'article L 1411-5 du même code, la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Suite à la démission de M. Thierry BUSCATO, dernier représentant de la liste « Nouveau départ pour Saint-Jory » encore élu, il est nécessaire de renouveler l'intégralité de la CAO, afin de respecter le principe de proportionnalité précité.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres. Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux

Liste « Ensemble pour l'avenir de Saint-Jory »

Titulaires

- 1- FEZZANI Soufia
- 2- ROQUES Patrick
- 3- FARRET Corinne
- 4- GOMEZ-GEIL Clémentine
- 5- BAHUT Cécile

Suppléants

- 1- GUERRERO Lionel
- 2- BELBEZE Isabelle
- 3- BENCHARGUI Suzette
- 4- BOURGEADE-DELMAS Lucas
- 5- GEROMEL Bastien

Liste « Nouveau départ pour Saint-Jory »

Titulaires

- 1- PATEY Stéphanie

Suppléants

- 1- ASTEGNO Victoria

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, M. le Maire propose au conseil municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, tel que cela est prévu lorsqu'il y a lieu de procéder à des nominations.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le vote à main levée.

**ÉLIT** pour la liste « Ensemble pour l'avenir de Saint-Jory » :

- FEZZANI Soufia, ROQUES Patrick, FARRET Corinne, GOMEZ-GEIL Clémentine, membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres
- GUERRERO Lionel, BELBEZE Isabelle, BENCHARGUI Suzette, BOURGEADE-DELMAS Lucas, membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres ;

**ÉLIT** pour la liste « Nouveau départ pour Saint-Jory » :

- PATEY Stéphanie, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres
- ASTEGNO Victoria, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 25 MARS 2025



Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS